

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et Mme Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le caractère controversé du projet du Conseil administratif en matière de pavillons de la rade;
- le risque de référendum contre cette proposition (proposition PR-364);
- la tentative inachevée du Conseil administratif d'améliorer l'apparence de ces pavillons;
- le besoin d'une vision d'ensemble de l'aménagement de la rade;
- la complexité de la problématique, qui englobe, notamment, la circulation piétonne et cycliste, le parcage et l'entretien des bateaux, les exploitants des stands, les usagers et hôteliers du pourtour de la rade;
- les prérogatives cantonales en matière d'aménagement en bordure de lac (prérogative du propriétaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre et intensifier les travaux de la commission multipartite entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les acteurs concernés, sous la forme, par exemple, d'ateliers citoyen-ne-s, dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La rade de Genève est un site dont la beauté est unanimement reconnue. Son aménagement résulte d'une construction par étape au gré des nécessités d'agrandissement de la ville vers le lac. En ce sens, la future plage des Eaux-Vives correspond à l'extension des besoins de lieux de détente des habitants de l'agglomération, qui caractérise notre époque. Cependant, l'évolution des usages durant ces cent dernières années s'est faite sans y porter la réflexion nécessaire. D'adaptations en bricolages, nous avons pu constater de nombreux dysfonctionnements qu'il était nécessaire de corriger; ils portaient atteinte à l'image de la rade et ils ont été ou sont en voie d'être corrigés.

Le dossier des pavillons a trouvé une issue heureuse qui résout conjointement les questions de localisation sur les quais, d'esthétique et fonctionnalité des pavillons et de leur gestion. La réponse a été donnée en deux temps, d'abord la préparation du changement des emplacements en 2009, puis le remplacement des conteneurs anciens par les récents pavillons aux nouveaux emplacements dès mars 2010.

Le quai marchand des Pâquis a été libéré du parking qui l'encombrait et équipé d'une borne escamotable.

Le problème de la signalétique de la rade, redondante, mal placée et disparate, est en cours de résolution. Un inventaire exhaustif a été dressé et il sera procédé à l'enlèvement progressif de tous les éléments dont l'implantation sur le domaine public ne s'impose pas. Des solutions alternatives de diffusion de l'information seront proposées aux actuels bénéficiaires.

L'encombrement des quais par pléthore d'activités et de dépôts disparaîtra avec la construction de la future plage et du port des Eaux-Vives par l'Etat de Genève, en coordination avec notre administration. L'autorisation de construire et le crédit de travaux sont acquis; le chantier devrait commencer avant la fin de l'année 2010. En effet, une disposition rationnelle des activités permettra d'absorber toutes les activités portuaires. Sur les quais marchands, la libération des activités déplacées au nouveau port permettra d'apprécier la qualité de la promenade. Le Conseil administratif proposera l'examen des modifications utiles à leur mise en valeur, avec le dépôt d'une demande de crédit d'étude.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

Le 19 mai 2010.